



REPUBLIQUE FRANCAISE

COLLECTIVITE DE LA

MARTINIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mardi 12 mars 2024

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Votants		
33	23	32		
		Dont procurations		
		09		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions	N'ayant pas pris part au vote
32	32	00	00	00

Date de la convocation

06/03/2024

Date d'affichage

06/03/2024

Objet de la Délibération

COHESION SOCIALE ET ANIMATION DU TERRITOIRE

Approbation de la démarche « Schoelcher territoire en santé » : lancement du Contrat Local de Santé (CLS) et adhésion au Réseau Français Villes Santé (RFVS)

Président de Séance :

Yolène LARGEN-MARINE

Secrétaire de Séance :

Léone VAILLANT épouse BARDURY

L'an deux mille vingt-quatre et le 12 mars, à 17h22, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Yolène LARGEN-MARINE, 1^{ère} adjointe au Maire.

Etaient présents : Mmes/M. Yolène LARGEN-MARINE, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie GARON, Nicole DUFEAL, Pierre MIDELTON (à partir de 17h35), Christine ALIKER, Léone VAILLANT épouse BARDURY, Josiane NAPOLY-PUJAR, Emile GONIER, Arlette BRAVO-PRUDENT, Jean-Pierre LUGIERY, Eric JULTAT (à partir de 18h05), Jean-Luc MAVILLE, Corinne Brigitte PLANTIN, Vanessa BAPTE (à partir de 17h51), Patrice CHARLEBOIS, Noham BODARD, Daniel CHOMET, Karine BAUDIN, Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND, Christophe AGELAN, Jean-Philippe JEAN-BOLO, Marie-Josée BRIVAL (à compter de son installation à 17h36).

Absents excusés : M/Mmes Luc CLEMENTE, Christophe GABUT, Raphaël BORDELAIS, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Marie-Claude RAQUIL, William PAULIN, Laurie ABAUL, Orietta MARTOT, Jocelyne SABINE.

Procurations : M/Mmes Luc CLEMENTE, Christophe GABUT, Raphaël BORDELAIS, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Marie-Claude RAQUIL, William PAULIN, Laurie ABAUL, Orietta MARTOT, Jocelyne SABINE ont respectivement donné procuration à Yolène LARGEN-MARINE, Emile GONIER, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie GARON, Josiane NAPOLY-PUJAR, Christine ALIKER, Patrice CHARLEBOIS, Nicole DUFEAL, Daniel CHOMET.

Absent : M. Georges HARPON.

APPROBATION DE LA DÉMARCHÉ « SCHOELCHER TERRITOIRE EN SANTÉ » : LANCEMENT DU CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS) ET ADHESION AU RESEAU FRANÇAIS VILLES - SANTE (RFVS)

Le Conseil municipal,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'article L1434-17 du Code de santé publique ;
- Vu le courrier de la ville de Schoelcher à l'attention de la Directrice de l'Agence Régionale de Santé ;
- Vu le courrier en date du 15 Décembre 2023, de l'Agence Régionale de Santé confirmant sa volonté de s'engager aux côtés de la ville de Schoelcher et de soutenir la candidature auprès du Réseau Français des Villes en Santé (RFVS) ;
- Vu l'avis de la Commission « Cohésion Sociale et Animation du Territoire » du 08 février 2024 ;
- Vu l'avis du Bureau municipal du 27 février 2024 ;

- Vu le rapport de présentation transmis aux Conseillers municipaux ;
- Considérant que dans le cadre de sa démarche « *Schoelcher territoire en santé* », la Ville envisage de s'inscrire dans le dispositif du Contrat Local de Santé (CLS) et d'intégrer également le Réseau Français des Villes - Santé (RFVS) ;
- Considérant que les contrats locaux de santé participent à la construction des dynamiques territoriales de santé. Ils permettent la rencontre du projet porté par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et des aspirations des collectivités territoriales ;
- Considérant que le Réseau Français des Villes-Santé est un réseau national composé de près de 100 villes et intercommunalités. Au travers de ses productions écrites, il vise à partager, soutenir et mettre en valeur les actions des Villes-Santé ;
- Considérant que par cette démarche, la Ville de Schoelcher porte la volonté de constituer un cadre de politique communale en santé par l'élaboration d'une stratégie de promotion et de prévention de la santé, la mise en œuvre de parcours de soins coordonnés en faveur des administrés et la coordination d'un schéma communal de santé ;
- Considérant que l'objectif général est de permettre aux personnes de vivre et de vieillir dans de bonnes conditions aussi longtemps que possible en luttant contre les incapacités évitables ;
- Considérant que Le CLS est un mode de contractualisation entre l'ARS et les collectivités locales pour décliner le Projet Régional de Santé sur un territoire donné. Cet accompagnement se traduira par la signature d'une convention d'objectifs, de financement et de moyens entre la Ville et l'ARS, à travers notamment un engagement de principe de l'ARS d'une prise en charge financière de l'ingénierie du projet nécessaire au démarrage des travaux ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} :

- **D'approuver le lancement du CLS sur le territoire de la Ville de Schoelcher ;**

ARTICLE 2 :

- **D'approuver la démarche de candidature de la Ville au réseau Français Villes - Santé (RFVS).**

✂ Pour extrait certifié conforme,
Schoelcher, le 22 AVR 2024

Le Secrétaire de séance

Léone VAILLANT épouse BARDURY

Le Maire,



Par délégation du Maire
La 1^{ère} Adjointe
Yolène LARGEN MARINE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit par recours gracieux auprès de la commune de Schoelcher, à l'adresse suivante : Monsieur le Maire de Schoelcher, Mairie de Schoelcher, 3 rue Fessenheim, 97233 Schoelcher – Martinique ; ou par la voie contentieuse, par écrit, contenant l'exposé des faits et les arguments juridiques précis, devant le tribunal administratif de la Martinique, par courrier postal au 12 rue du Citronnier - Plateau Fofo - CS 17103 - 97271 Schoelcher Cedex ou par voie électronique via le site internet sécurisé : <https://citoyens.telerecours.fr>.